

Ansinfos

Périodique communal d'information • Juin 2018

n° 278

Grégory Philippin,

BOURGEMESTRE :

*Votre cadre de vie...
Notre préoccupation au quotidien
Pages 4-5-6-7-8*

Sécurité

8

**Un encadrement
supplémentaire
pour vos
enfants**

14

**Le Beau Vélo de
RaVel revient le
25 août**

11

**Commémorations
annuelles au Fort
de Loncin**

23



ELECTIONS LOCALES DU 14 OCTOBRE 2018 :

APPEL AUX ASSESEURS VOLONTAIRES !

Envie de découvrir « l'envers du décor » de l'élection qui touche de plus près les citoyens ? Envie de prendre une part active dans le déroulement du processus électoral ?

Envie de suivre de près l'évolution des résultats ?

Vous êtes un électeur de nationalité belge, âgé de minimum 18 ans et domicilié à Ans... WE WANT YOU !

Attention : ne peuvent prétendre à assurer la fonction d'assesseur : les candidats, les témoins de parti, les détenteurs d'un mandat politique, les directeurs généraux, les directeurs financiers et les receveurs provinciaux.

Intéressé ? Complétez le formulaire sur la première page de notre site internet www.ans-commune.be et renvoyez le à Madame Murielle PAQUOT, responsable électoral, par mail (murielle.paquot@ans-commune.be) ou par courrier à l'adresse suivante : Administration communale, Esplanade de l'Hôtel communal 4432 Ans.

« Vous avez plus de 70 ans et rencontrez des difficultés pour vous rendre au bureau de vote ? L'administration communale organise votre déplacement le jour du scrutin ! Contactez notre service électoral au 04 247 72 85 ou signalez-vous par mail à population@ans-commune.be »



RAPPEL :

Inscription des européens et extra-européens à l'élection communale du 14/10/2018
Date limite pour rentrer les formulaires de demande au service population : 31/07/2018

<http://electionslocales.wallonie.be/electeur/vote-des-etrangers>



Sommaire



Elections locales du 14 octobre 2018.....	2	Agenda ansois	12
Sommaire.....	3	Agenda ansois	13
Du sport pour tous et sous toutes ses déclinaisons	4	Un encadrement supplémentaire dans les écoles fondamentales	14
Parce que pratiquer un sport, c'est s'assurer une bonne santé	5	Le compte 2017, de bon augure pour la suite .	15-16
Un site internet dédié aux sportifs – Mérites sportifs	6	Des projets et des actions.....	17
Se souvenir, c'est éviter de revivre le passé	7	Patrimoine : Les besoins évoluent.....	18
Sécurité : Je m'absente, mais je protège ma maison.....	8	Présentation du BNI	19
Etat-civil – Jubilaires.....	9	Jardins communautaires	20
A votre service : Le service «Population ».....	10	Echos du Conseil communal	21
Le Beau Vélo de RaVel revient au château de Waroux le 25 août.....	11	Adl – Constitution d'une réserve de recrutement de surveillant(e)s	22
		Commémorations annuelles au Fort de Lonçin ..	23
		Broc'AnSports le 17 juin au Hall des Sports	24

Parrainez un héros oublié!

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale, le projet « Nos Héros Oubliés » vise à honorer les sépultures de soldats belges morts en service et rapatriés dans des cimetières civils Une fois répertoriées, ces tombes seront ornées d'une plaquette commémorative et pourront faire l'objet d'un parrainage par le grand public.

L'administration communale lance un appel à votre mémoire : avez-vous connaissance de soldats morts au combat et inhumés dans nos cimetières communaux ?

Merci de nous le signaler au 04 247 72 79 ou en adressant un mail à murielle.paquot@ans-commune.be

Toute information complémentaire sur ce projet peut être obtenue sur le site www.warheritage14-18.be





Grégory Philippin, Bourgmestre en charge des Sports :

Du sport pour tous et sous toutes ses déclinaisons...

Et oui, à Ans il y a de tout pour les sportifs, une piscine, un hall omnisports, un complexe dédié au tennis traditionnel et au tennis de table, des terrains de foot, une piste d'athlétisme et même un étang de pêche !

En effet, la commune d'Ans a récemment finalisé un protocole d'accord avec la Spi + afin que l'étang situé rue Gilles Magnée, revienne dans le giron communal, avec une convention avec le club « Ans Pêche » quant à sa gestion au niveau piscicole. En pratique l'endroit est un véritable havre de paix et de quiétude à quelques mètres à peine des grands axes routiers. Ecrin de verdure, le site est étonnant et géré par des passionnés de pêche mais aussi de nature. Fort de près de 130 membres, le club « Ans Pêche » est présidé par Marc Dehin avec à ses côtés, François Logist en tant que Vice-Président, Trésorier et Coordinateur. En janvier 2018 pas moins de 600 gardons, 200 tanches, 200 carpes et 100 gougeons avaient été remis à l'eau.

Comme le rappelle Grégory Philippin le Bourgmestre d'Ans, la pêche est un sport accessible à tous et toutes et sans distinction d'âge, mais comme toute chose il doit répondre à des règles.

Il est à souligner dans le cas présent que la pêche dans cet étang est en NO KILL absolu, cela signifie qu'aucun poisson ne peut être tué, et qu'ils doivent tous retourner à l'eau.

L'usage de l'épuisette est obligatoire, de même que le matelas de réception afin de ne pas blesser le poisson lorsqu'il est décroché. Les hameçons avec arpillons sont interdits dans ce même état d'esprit.

Un accord de collaboration a également été conclu entre le club ansois et « Pêche, Nature et Environnement » une école de pêche de Liège encadrant des enfants.

Ce 12 mai, « Ans Pêche » organisait la 5^e édition de son concours intime destiné aux membres.

Pour tous renseignements : Francis Logist – 0475 25 11 28.



« Parce que pratiquer un sport c'est s'assurer une bonne santé physique et morale ! »

Le chèque sport communal pour une politique sportive accessible à tous.

Si pratiquer une activité sportive contribue au bon développement social et à l'épanouissement personnel, cela représente aussi un coût financier qui peut se révéler être un obstacle pour certains (prix de la cotisation, des équipements, etc.).

A Ans, on ne peut accepter que le sport devienne une source d'exclusion !

La Commune d'Ans propose aux jeunes (de moins de 18 ans) et aux seniors (+de 60 ans) une aide à la pratique sportive de 25 à 50 €.

Liste des documents à fournir :

- Formulaire rempli et signé
- (un formulaire par enfant/senior et par activité)
- Attestation de composition de ménage
- Avertissement extrait de rôle de l'impôt des personnes physiques

Le chèque sport junior est destiné à tout jeune âgé de moins de 18 ans, domicilié à Ans, dont les parents disposent, au maximum, des revenus imposables suivants :

- a. 1 enfant à charge : 21.766,02 €
- b. 2 enfants à charge : 29.022,59 €
- c. 3 enfants à charge : 35.823,08 €
- d. 4 enfants à charge : 42.171,19 €
- e. 5 enfants à charge : 48.066,94 €
- f. 6 enfants à charge : 53.936,28 €

La valeur maximale du « chèque sport junior » est d'un montant de 25 € pour le stage et 50 € pour l'affiliation par an et par enfant.

Le chèque sport senior est destiné à toute personne âgée de 60 ans accomplis, domiciliée à Ans et qui dispose, au maximum, des revenus imposables suivants :

- a. Pour un isolé : max. 13.886,51 €
- b. Pour un ménage : max. 17.629,87 €

La valeur maximale du « chèque sport senior » est d'un montant de 25 € pour le stage et 50 € pour l'affiliation par an et par senior.

Pour l'obtention du bulletin d'inscription ou tout renseignement : Echevinat des Sports – Marianne Grella 04/247 74 90 – marianne.grella@ans-commune.be

Conditions d'attribution

Être domicilié(e) à Ans, Alleur, Xhendremael ou Loncin

Modalités

Les aides sont directement versées aux clubs. Ceux-ci se chargent de les rétrocéder aux bénéficiaires.

Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, du Logement, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets, des Sports, du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat)
Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be

Permanences : le mardi sur rendez-vous.

Participez à la campagne d'identification et de stérilisation des chats domestiques à Ans. Une prime communale unique en 2018 vous y encourage.

Sous l'égide du Bourgmestre Grégory Philippin en charge du bien-être animal.



La stérilisation et l'identification des chats domestiques est obligatoire depuis le 1er novembre 2017 (Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 relatif à la stérilisation des chats domestiques (M.B. 02.01.2017) entré en vigueur le 1er novembre 2017). Une période transitoire a été mise en œuvre pour tous les chats déjà nés au 31 octobre 2017. Pour ceux-ci, le chat doit être stérilisé au plus tard avant le 1er janvier 2019.

Outre cette échéance, en tout état de cause, le chat doit être stérilisé avant sa commercialisation. Cela vise tant la vente que le don de l'animal.

La prime communale* est fixée à 80 € pour l'identification et la stérilisation d'un chat femelle et à 50 euros pour l'identification et la stérilisation d'un chat mâle chez notre vétérinaire partenaire uniquement, à raison de 2 animaux par ménage maximum.

Un formulaire de demande de prime ainsi que le règlement sont disponibles sur simple demande à l'administration.

Attention, la date ultime de demande de prime (dossier complet introduit) est fixée au 1er août 2018.

*dans la limite des crédits budgétaires disponibles et dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.
Renseignements - formulaire de demande de prime :
Service Environnement : 04/247.72.67 - 04/247.72.24 - environnement@ans-commune.be



Un site internet dédié aux sportifs !



Forte de la présence de près de 80 clubs sur son territoire, la Commune d'Ans via la Régie AnSports a décidé de mettre à disposition des citoyens un site internet leur permettant de trouver parmi ce large panel de sports celui qui leur convient le mieux en fonction de leurs besoins.

Ce site, aux multiples facettes, a été pensé afin de remplir divers objectifs :

a) Donner de la visibilité au travail et aux projets menés par la RCA AnSports

Une présentation des infrastructures de la Régie AnSports avec un volet pratique (horaires, tarifs...) mais aussi un volet informatif sur les activités passées et à venir.

b) Faciliter la communication et les échanges avec les clubs sportifs et permettre une meilleure diffusion de leurs informations

Cet outil servira de vitrine à tous nos clubs. En effet, outre une page de présentation qui leur est consacrée, ils pourront mettre en avant leurs activités, leurs résultats et surtout afficher leur dynamisme.

c) Offrir de la visibilité à l'ensemble des clubs sportifs de la Commune pour les Citoyens

Ce site internet permettra aux citoyens de pouvoir effectuer des recherches soit par catégories d'âge, soit par sport, soit par infrastructure. Un listing des stages sera également accessible.

Le Sport à Ans a toujours été une priorité, c'est pourquoi nous avons décidé de le montrer !

www.ansports.be

Si vous êtes dirigeant d'un club sportif Ansois qui n'exerce pas ses activités dans une des salles de la RCA AnSports, vous pouvez quand même profiter de ce portail ! Pour cela, il vous suffit d'envoyer un mail avec vos coordonnées à ansports@ans-commune.be ou appeler le 04 247 72 75 ou 04 247 74 91.

MERITES SPORTIFS 2018 : APPEL A CANDIDATURE

Chaque année, l'Echevinat des sports met un point d'honneur à saluer le travail des sportifs et des responsables de clubs pour leurs performances et leurs actions au service du Sport. L'attribution des mérites sportifs par la Commune d'Ans a pour but de favoriser les performances sportives et de mettre en exergue le dynamisme du monde associatif et sportif de la Commune.

Les mérites sportifs suivants seront attribués chaque année :

- Le mérite sportif individuel féminin
- Le mérite sportif individuel masculin
- Le mérite sportif collectif féminin
- Le mérite sportif collectif masculin
- Le mérite sportif espoir féminin (- de 18 ans)
- Le mérite sportif espoir masculin (- de 18 ans)
- Le prix de l'éthique sportive - Le « prix des comités » (ou du bénévolat)
- Le coup de cœur du public

Pour l'attribution du prix ou de la récompense précitée, il sera tenu compte de la période couvrant la saison sportive qui précède ou de la saison en cours. Photo ci-jointe

Le prix des comités récompense une existence vouée au sport ou à sa promotion. Le prix peut être décerné à un bénévole ou un groupement de bénévoles, un comité tout entier, un

entraîneur, un dirigeant, ayant contribué au développement de la pratique sportive.

Le « coup de cœur du public » sera désigné au cours de la réception officielle instituée par l'article 12. Pourront prendre part au vote, l'ensemble des personnes invitées à se prononcer.

Condition obligatoire : Les candidats doivent être domiciliés sur le territoire communal.

Les candidatures ne sont pas limitatives et devront préciser :

Nom et prénom du candidat ou la dénomination du club ou du groupement.

Date de naissance, domicile, la discipline pratiquée, le club avec nom et adresse du Président ou du Correspondant qualifié - en fait un curriculum vitae sportif du candidat - .

Une relation détaillée des faits qui justifient la candidature (articles de presse, énoncé de résultats, titre(s) remporté(s), activités(s) significative(s) pour la promotion du sport, etc.

Le dépôt des candidatures doit se faire auprès de l'Echevinat des sports c/o Marianne Grella - Esplanade de l'Hôtel communal, 1 - 4430 ANS- tél. : 04 247 74 90 marianne.grella@ans-commune.be pour le vendredi 24 août 2018 (date limite).





Grégory Philippin, Bourgmestre :

Se souvenir, c'est éviter de revivre le passé !

Bref rappel historique

Notre pays, notre région, notre territoire a vécu des heures sombres, bercées du bruit assourdissant de la guerre et de ses affres.

Ans en porte encore des stigmates.

Pour parler de l'histoire, somme toute récente, deux conflits majeurs se sont déroulés notamment sur la terre que nous foulons aujourd'hui.

Ce fut d'abord **la Grande Guerre**, celle de 1914-1918. Celle qui a impliqué soixante millions de soldats et fait plus de dix millions de morts, civils et militaires, et vingt millions de blessés.

De cette guerre, Ans garde une trace majeure avec le Fort de Loncin qui tomba en août 1914 sous le feu allemand.

Les commémorations de cette guerre ont lieu le 11 novembre. Cette date correspond à l'anniversaire de la signature, le 11 novembre 1918, de l'Armistice à Rethondes entre l'Allemagne et les Alliés, marquant la fin de la Première Guerre mondiale.

Ce fut ensuite **la deuxième Guerre Mondiale**, celle de 1940-1945, qui a laissé un bilan sans équivalent dans l'Histoire avec plus de cinquante millions de morts, militaires et civils.

Les commémorations de cette Seconde Guerre mondiale ont, elles, lieu le 8 mai. La Seconde Guerre mondiale s'est officiellement terminée, en Europe, le 8 mai 1945, à 23h01 (heure allemande), au lendemain de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie, signée le 7 mai à Reims.

Les commémorations, plus qu'un recueillement

Les commémorations qui ont lieu chaque année les 8 mai et 11 novembre ne sont pas juste un recueillement pour les personnes qui ont perdu la vie dans ces deux conflits.

Elles sont également l'occasion pour que chacun d'entre nous, du plus jeune au plus âgé, prenne conscience de l'histoire, prenne conscience de la fragilité de la paix entre les hommes et soit conscient du danger qui nous guette.



L'homme est malheureusement ainsi fait qu'il a tendance à ne se souvenir que de ses expériences personnelles et à ne pas tenir compte de l'expérience de ses aînés.

La société évolue, se mondialise et paradoxalement, de nombreux états prônent le repli sur soi et chacun a peur de l'autre et devient agressif en pensant se protéger.

Mais la protection réside d'abord dans la mémoire collective que notre société a réussi, depuis maintenant plus de 70 ans, à préserver dans nos contrées.

Et il est de notre devoir de perpétuer cette mémoire en commémorant les graves crises que nous avons connues.

Mais ce n'est pas tout. Il faut aussi que les enfants, les acteurs de notre société de demain, n'ignorent pas les horreurs de la guerre pour les éviter à l'avenir. De nombreux élèves ansois ont ainsi participé cette semaine à des cérémonies commémoratives organisées sur le territoire communal. C'est indispensable !

La protection réside également dans l'attitude que chacun a vis-à-vis des autres. La tolérance, le respect mutuel et la vigilance face aux extrémismes font partie des éléments garants d'une paix durable.

Il faut enfin insister sur l'importance de préserver la liberté que les anciens combattants ont réussi à retrouver grâce à leur bravoure. Et pour cela, soyons les défenseurs de nos libertés et de la paix dans nos contrées et dans le monde.



Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, du Logement, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets, des Sports, du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat)
Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be

Permanences : le mardi sur rendez-vous.



*Grégory Philippin, Bourgmestre
et Président de la Zone de Police :*



Police

Sécurité : Je m'absente, mais je protège ma maison...

Vous partez quelques jours ou un mois en vacances ? N'oubliez pas de prendre vos précautions pour éviter, autant que possible, de donner l'envie aux cambrioleurs de faire une visite en règle de votre maison !

Précautions à prendre avant de partir :

- Les jours précédant votre départ, restez discret à propos de votre voyage, ne laissez pas de message confirmant votre absence, y compris sur les réseaux sociaux (Facebook ou autre).
- Sollicitez auprès de votre police locale, une surveillance lors des patrouilles prévues (campagne « Police veille »). Les demandes doivent être adressées à votre poste de police locale au moins 10 jours avant votre départ.
- Dressez une liste des objets de valeur, photographiez-les et/ou relevez les numéros de série et leurs particularités. Conservez cette liste avec vos factures d'achat, certificats de garantie et photos dans un endroit sûr.
- Placez au besoin vos bijoux et biens les plus précieux en sécurité, dans un coffre à la banque ou autre endroit sûr.
- Pensez à tous les indices d'une maison inoccupée ! Évitez que votre absence ne soit facilement remarquée : demandez à

un ami ou voisin de relever le courrier, de tondre la pelouse, de remonter les volets, etc.

- Rangez les échelles, outils et objets qu'un cambrioleur pourrait utiliser pour s'introduire dans l'habitation.
- Fermez et vérifiez méthodiquement portes, fenêtres, barrières (cadenas...), etc.
- Le jour du départ est arrivé ? Partez dans la discrétion, malgré l'enthousiasme des vacances !

Pour rappel, les conseillers en techno-prévention de la zone de police peuvent venir gratuitement chez vous, analyser les points faibles de votre habitation et vous renseigner pour mieux la sécuriser.

Voici les coordonnées de vos conseillers en prévention vol :

Eric LONCELLE • Tél. : 04 320 22 14
Rue Henri Delvaux 11 à 4430 ANS

Xavier SWINNEN • Tél. : 04 320 22 35
Rue de l'Hôtel communal 63 à 4420 SAINT-NICOLAS

Benoît MINET • Tél. : 04 320 22 78
Rue de l'Hôtel communal 63 à 4420 SAINT-NICOLAS

Vacances en voiture... Objectif : effectuer un long trajet en toute sécurité !

Pour ceux d'entre vous qui avez planifié un voyage à l'étranger, le compte à rebours a sans doute commencé... Mais un long trajet en voiture, avec famille et bagages, ne s'improvise pas ! Il s'agit de bien se préparer et de parcourir des centaines de kilomètres dans de bonnes conditions de sécurité et sans trop de stress, si possible...

Vous devez parcourir un long trajet en voiture ?

Voici quelques conseils à suivre :

- Préparez méthodiquement votre parcours, le véhicule, les documents utiles ainsi que les conditions de voyage des passagers et bagages. Informez-vous aussi au sujet des règles de circulation en vigueur dans les pays que vous comptez visiter ou traverser.
- Reposez-vous avant de partir, évitez les repas lourds et l'alcool.

- Dès le départ, adoptez une position de conduite efficace : ne pas être crispé au volant, large champ de vision et réaction immédiate possible en cas d'incident.
- Gardez une distance de sécurité par rapport aux autres usagers, adaptez votre vitesse aux limitations et conditions atmosphériques, à la densité du trafic, etc.
- Restez concentré sur la conduite (évitez GSM, discussion animée,...), regardez loin devant vous afin de repérer les dangers potentiels, annoncez à temps vos intentions de manœuvres.
- Prévoyez un timing souple, arrêtez-vous au moins toutes les deux heures ou dès le moindre signe de fatigue, demandez à votre passager qu'il vous alerte au besoin.

Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, du Logement, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets, des Sports, du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat)
Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be

Permanences : le mardi sur rendez-vous.

Etat-civil

Depuis de nombreuses années, le journal communal Ans-Infos faisait échos dans ses colonnes, des naissances, mariages et des décès survenus sur le territoire communal. A partir de ce numéro, **cette rubrique est supprimée à cause de l'application d'un règlement européen, en l'occurrence le RGPD ou en d'autres mots, le Règlement général sur la protection des données.**

Pour rappel, une donnée à caractère personnel est une donnée qui permet d'identifier ou de rendre identifiable une personne physique (exemples : nom, prénom, date de naissance, âge, adresse, état civil, sexe, numéro de registre national, numéro d'immatriculation, numéro de téléphone, photo, opinion politique ou religieuse, empreinte, profession, adresse IP). Il est important de souligner que l'identification d'une personne physique peut découler d'une combinaison de plusieurs données qui, prises à part entière, ne le permettraient pas forcément (exemple : une date de naissance combinée à la commune de résidence). Merci de votre compréhension.



LES JUBILAIRES DE NOTRE COMMUNE



Les époux AENGEVELD-MOORS, Noces de Diamant ce 10/02/2018



Les époux TOUSSAINT-MARTIN, Noces d'Or ce 21/04/2018



Les époux KAKKERT-VANDORMAE, Noces de Diamant ce 21/04/2018

Thomas Cialone, Premier Echevin et Officier de l'Etat civil
Contact : 04/247.72.90-91 - Courriel : murielle.paquot@ans-commune.be.



Thomas Cialone, Premier Echevin :

A VOTRE SERVICE! Le Service Population



dans la Commune, s'adresse pour retirer les certificats, les documents d'identité, les titres de conduite et titres de voyage... Et oui, même pour la préparation des vacances, nous sommes à ses côtés!

Il va sans dire que cette proximité de la vie des citoyens doit aller de pair avec une importante disponibilité. C'est pour cette raison que le service population est ouvert chaque jour mais également en dehors des heures traditionnelles de bureau : le jeudi jusque 19 heures et le samedi matin. Et c'est bien nécessaire pour assurer la moyenne mensuelle de 3315 entretiens, soit 135 par jour.

Mais le service population c'est aussi le service des étrangers, la gestion du casier judiciaire, du fichier des permis de conduire et l'organisation des élections,...

Plus d'informations sur les compétences du service population? Visitez notre site internet sur www.ans-commune.be ou rendez-vous visite au centre administratif. Les employé(e)s ainsi que la responsable du service, Madame Paquot y sont à votre entière disposition.

Le service est situé dans l'aile gauche, au rez-de-chaussée du bâtiment communal. Il est ouvert au public du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h, le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 à 16 h et le samedi matin de 9 h à 12 h.
☎ 04 247 72 85 - ✉ : population@ans-commune.be

Au plus près du citoyen, le **service Population** figure au palmarès des services communaux les plus fréquentés. Et pour cause! Complémentaire à celui de l'état civil qui accompagne le citoyen dans les moments-clés de sa vie (naissance, mariage ou cohabitation, décès...), le service population gère, quant à lui, l'administration du quotidien.

Et quel quotidien! A commencer par l'enregistrement des habitants de la commune car c'est bien là sa vocation première. Chargé par la loi de la tenue et de la mise à jour des registres de population, il a traité en 2017, plus de 5500 changements d'adresse (entrées, sorties et mutations intérieures)!

Au-delà du travail de back office et plus connu du public, il assure le service des citoyens au guichet de l'administration. Car c'est au service population que celui-ci, une fois domicilié

Thomas Cialone, Premier Echevin, Officier de l'Etat civil en charge de la Culture, du Tourisme, du Patrimoine culturel et classé, du Personnel, de la Population, de la Communication, de l'Informatique.

Contact : 04 247 72 04 – Fax 04 247 72 72 | Courriel : thomas.cialone@ans-commune.be

Permanences : Tous les jours sur rendez-vous

Dimanche 26 août 2018

Xhendremael en fête

RUE PARADIS

- De 7 h 00 à 11 h 00 : Petit déjeuner dans la cour de l'école
- Toute la journée : Brocante rue Paradis et rue de l'Etang
- Infos & inscriptions : Tél. : 0495 43 53 65 - de 14 h 00 à 18 h 00

PLACE VANHOVE

- A 10 h 30 : Messe au village
- De 11 h 30 à 12 h 00 : Bénédiction des chevaux (ferme Libon)
- De 12 h 00 à 18 h 30 : Barbecue et restaurations diverses - Frites - Bars à vins, à cocktails et à bières spéciales
- A 12 h 30, **Apéritif inaugural offert par la commune d'Ans**

- De 13 h 00 à 16 h 00 : Animations Disney (sous chapiteau)
- Dès 14 h 00 : Carrousel pour enfants - Stand gaufres « La Besace »
- De 16 h 00 à 21 h 00 : Radio Bistrot : Duo de DJ

Fin des activités à 21 h 00

Comité organisateur :

La Commune d'Ans, « Les Chapeaux de paille », le Centre culturel d'Ans,

l'Ecole communale de Xhendremael, la Besace, le Comité Télévie de Xhendremael

Sous l'égide de Thomas CIALONE, Premier Echevin en charge de la Culture et du Tourisme et du Collège communal

Le Beau vélo de RaVel revient au château de Waroux ce **25 août** !



Nâdiya et les Gauff au château de Waroux seront des nôtres

Fort du succès rencontré par les éditions précédentes du Beau Vélo de RaVel à Ans en 2005, 2009 et 2015, le Service de la Culture, dirigé par le Premier Echevin Thomas Cialone, organise le 25 août prochain, la 4^e édition sur le territoire communal de cet événement populaire par excellence, mis sur pied en collaboration avec la RTBF et Vivacité.

Au programme de la journée, une trentaine de kilomètres à travers notre commune et ses multiples points d'intérêts, mais aussi un itinéraire qui va permettre aux participants de se rendre sur le site du tout nouvel hôpital MontLégia. Inutile de le rappeler aux habitués, mais il est n'est pas nécessaire d'être un champion cycliste pour participer au beau Vélo de RAVel. Comme le souligne Thomas Cialone, le Premier Echevin, l'objectif est de proposer aux habitants de la commune, une balade originale conviviale à travers nos chemins, en famille et surtout en totale décontraction. Bien évidemment, le parcours sera agrémenté de haltes et d'évènements festifs (concerts) tant au départ qu'à l'arrivée. Cette année, les concerts débiteront vers 16h avec les « Gauff » qui fêteront leur 25^e anniversaire, avec, en invité vedette pour clôturer la journée, Nâdiya ...

L'inscription est gratuite. Le petit déjeuner sera offert aux 2000 premiers inscrits. Cerise sur le gâteau, les 1300 premiers inscrits se verront offrir un T-shirt aux couleurs du Beau Vélo de RaVel. Le départ officiel est prévu à 12h40. Vive la modernité, les inscriptions peuvent se faire en ligne sur le site du Beau Vélo de RaVel : www.rtbf.be/lebeauvélo.



AGENDA ANSOIS

Jeudi 14 juin, à 20 h

Théâtre :

« Je veux un Magritte », par le Théâtre Arlequin

Château de Waroux

Entrée : 12€ (Infos/réservations : 04 247 72 74)

Vendredi 15 juin de 19 h à 22 h

Concerts@Home



Comme chaque année, quelques Ansois poussent les meubles et fauteuils de leur salon pour accueillir voisins et musiciens. Si vous habitez près des adresses ci-dessous, n'hésitez pas à réserver votre place, coussin ou coin de table!

Ambiance intimiste, surréaliste, conviviale et musicale, voici donc l'occasion rêvée de

rencontrer les gens de votre quartier, le temps d'un verre et d'un petit concert à côté de chez vous.

19 h : Xhendremael. Nice Idee (Musique sénégalaise et européenne). Chez Joelle Iland, Place de l'Eglise, 12.

19 h : Ans. Léon Humblet (Accordéon) et Évelyne Roba (Chant). Chez Georgette François, Rue Maréchal Foch, 160.

20 h : Loncin. Mathilde de Montpeyroux (A cappella/Violoncelle)/David Lombard (Folk/Acoustique). Chez Lumina Carmona, Rue Emile Vandervelde, 39.

20 h : Alleur. Annabel Lee (Indie Pop Song)/June Moan (Indie Pop Song). Chez Damien Aresta, Rue de l'abbaye, 12.

Infos et réservations : ewindels.cca@proximus.be - 04 247 73 36

Samedi 16 juin, à 17 h

Conférence : Simenon :

« lettre à sa mère » par José Brouwers

Château de Waroux

Entrée gratuite

Dimanche 17 juin de 14 h à 17 h 30

Repair Café



Lieu d'accès libre où des « experts » en différentes disciplines (couture, menuiserie, électricité, vélos, ordi...) réparent gratuitement les objets défectueux apportés par tout un chacun, le Repair Café a aussi pour objectif de montrer aux usagers le « comment faire ».

Jeudi 21 juin, à 19 h 30

Whisky club Waroux

contact : walther.herben@ans-commune.be

Château de Waroux

Dimanche 24 juin, à 17 h

Soirée classique-jazzy

par Rhonny Ventat trio (Nathalie Lefin, violon et Vincent Brunninckx, piano)

Château de Waroux

Entrée 12€ (Infos/réservations : 04 247 72 74)

Samedi 30 juin, à 17 h

Conférence « Les artistes et la guerre »

par Fernand Gingoux

Château de Waroux

Entrée gratuite

Vendredi 3 août 2018

Ans fait son cinéma :

projection en plein air de « La Ch'tite Famille »

Place Mattéoti à Ans, projection à 21 h 30

Entrée gratuite - Pour plus de confort, apportez votre plaid - bar

Samedi 4 août et dimanche 5 août

Spectacles équestres des Cavaliers du Sud

au Château de Waroux

(annonce en page 23)

Vendredi 10 août 2018

Ans fait son cinéma :

projection en plein air de « Au revoir là-haut »

Fort de Loncin (fossé), projection à 21 h 30

Entrée gratuite - Pour plus de confort, apportez votre plaid - bar

Vendredi 17 août 2017

Ans fait son cinéma :

projection en plein air de « Paddington 2 »

Parc Philosophique, Place des Anciens Combattants

Entrée gratuite - Pour plus de confort, apportez votre plaid

Jeudi 23 août 2017

Ans fait son cinéma :

projections en plein air de « Le Petit Spirou »

Place Vanhove à Xhendremael

Entrée gratuite - Pour plus de confort, apportez votre plaid

Samedi 25 août

Beau Vélo de Ravel

château de Waroux, de 10 à 18 heures

(voir annonce en page 12)

Dimanche 26 août

Xhendremael en fête

Place Vanhove,

(voir annonce en page 11)

31 août, 1^{er} et 2 septembre

Vintage festival

Château de Waroux

WHISKY CLUB WAROUX

Jeudi 21 juin 2018, à 19h30

Icônes du Whisky

GlenDronach, BenRiach et Glenglassaugh



THE BenRiach



Entrée gratuite - Inscriptions souhaitées
walther.herben@ans-commune.be ou 04/371 98 38

Château de Waroux

Rue de Waroux, 301, à Ans (Alleur)



Weekend des 4 et 5 août 2018
« Cavaliers du Sud »
 Démonstrations équestres

Château de Waroux **Entrée gratuite**



Samedi 4 août : de 15h00 à 20h00
 Dimanche 5 août : de 11h00 à 18h00

PETITE RESTAURATION Facebook VILLAGE ENFANTS

Sous l'égide de Thomas Cialone, Premier Echevin



ANS FAIT SON CINEMA
 LA COMMUNE D'ANS VOUS OFFRE 4 SÉANCES DE CINÉMA EN PLEIN AIR !

ANS : VENDREDI 3 AOÛT
 PLACE MATTEOTI À ANS
LA CH'TITE FAMILLE

LONGCIN : VENDREDI 10 AOÛT
 FORT DE LONGCIN, RUE DES HÉROS
AU REVOIR LÀ-HAUT

ALLEUR : VENDREDI 17 AOÛT
 PARC PHILOSOPHIQUE, PL. DES ANCIENS COMBATTANTS
PADDINGTON 2

XHENDREMAEL : JEUDI 23 AOÛT
 PLACE VANHOVE
LE PETIT SPIROU

ACCÈS GRATUIT SANS RÉSERVATION

INFOS
 04 247 72 73

POUR PLUS DE CONFORT : APPORTEZ VOTRE SIÈGE ET VOTRE PLAID
 ANNULATION POSSIBLE EN CAS D'INTÉMPÉRIES - CONSULTEZ WWW.ANS-COMMUNE.BE
 Sous l'égide de M. Thomas Cialone, Premier Echevin, et du Collège communal d'Ans




Jusqu'au 29 juin : Expositions dans les commerces

Haz'Art c'est pour la quatrième année consécutive, une collaboration entre le Centre Culturel d'Ans, et l'Agence de Développement Local. Ces deux entités ont uni leurs forces pour proposer un parcours d'artistes au sein d'entreprises et de commerces locaux ! 30 commerces et entreprises accueillent des œuvres d'une quinzaine d'artistes ansois durant les mois de mai et juin. Haz'Art permet de créer une dynamique culturelle dans l'environnement commercial et d'offrir une visibilité inattendue tant aux artistes locaux qu'aux commerces. Depuis 4 ans ce ne sont pas moins de 300 œuvres et 30 artistes qui ont exposés dans les commerces et entreprises.

Pour la saison 2018, vous retrouverez **les artistes suivants** : Hussein **BEDDAY** * Thierry **RENGOIR** * Monique **PAQUOT** * Myriam **FRAOUA** * Suzanne **BOLLY** (Gezane) * Anny **GILAIN** * Corinne **JACQUIER** * Claude **LENAERTS** * Wanda **HELINSKI** * Monique **BURETTE** * Béatrice **VANDENDRIESSCHE** * Enzio * Maud **VELGHE** * Jo² **SERVAIS** * Janic **FASSOTTE** * Pascale **LOREA** * Julia **JACQUET** * Georgette **FRANCOIS** * Marie-Claire **BRULMANS**

dans les commerces participants :

Rue de la Station : ISIS * Frou-Frou * Jouv'Ans * Vitamines * Faim Gourmet * Mutualité Chrétienne * Coccinelle et Demoiselle * La Pharmacie du Plateau * Anna'Elle * Basile by David * La boutique Terre * Meex * Pas à pas * **Rue Lambert Dewonck** : Le Comptoir Anversois * Intemporel * **Rue de l'Yser** : Idéal Tattoo * Identita * ING * Grains, Feuilles, etc. * L'Empreinte Verte * Les Jardins de Féline * Bob Deltour * Traiteur Van der Heyden * **Chaussée du Roi Albert** : Cosy Lo * Belfius * **Rue des Français** : Animal Santé * Fintro * **Place Nicolaï** : Orthotec * **Rue Gilles Magnée** : Deltatec * **Av Expansion** : Ethias

Nouveauté 2018 : CONCOURS ! ! ! ! NOMBREUX LOTS A LA CLE ! ! ! !

Cette année, l'ADL et le Centre Culturel vous propose un concours avec des chèques commerces, des places de spectacles du Centre Culturel et des lots des commerçants à gagner. Les bulletins de participation se trouvent dans les commerces participants.

Les clients participent gratuitement et sans obligation d'achat au concours :

- en indiquant leurs coordonnées complètes sur le bon de participation
- en recherchant les œuvres reprises sur le bon de participation et exposées dans deux commerces distincts et en précisant le nom des commerces où sont exposées les œuvres
- en déposant la carte totalement complétée (nom des commerces où sont exposées les œuvres et coordonnées du participant) à l'accueil de l'administration communale – Esplanade de l'Hôtel communal, 1 à 4430 Ans à l'attention de l'ADL ou en le renvoyant par voie postale à l'ADL – Esplanade de l'Hôtel communal, 1 à 4430 Ans.

Tirage au sort des lots le 5 juillet 2018. Les gagnants seront prévenus par courrier.

Les 2 photos suivantes sont à retrouver dans la liste des commerces participant à Haz'Art :

Photo 1

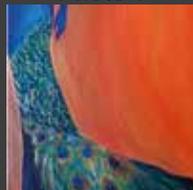


Photo 2



Renseignements : ADL : anne.moreau@ans-commune.be - amelie.cialone@ans-commune.be - 04 247 72 95 ou 93
 Centre Culturel : spaquot.cca@proximus.be - 04 247 73 31



Nathalie Dubois, Echevine de l'Instruction publique et de la petite Enfance :

Un encadrement supplémentaire pour les écoles fondamentales ...



Monsieur Grégory PHILIPPIN, Bourgmestre, a grandi dans un univers familial où l'enseignement était omniprésent. Son papa a été instituteur à l'école communale de Loncin avant de devenir Directeur d'école puis Coordinateur pédagogique de l'ensemble des écoles communales. Plus tard, Grégory PHILIPPIN a suivi un riche parcours étudiant. Il en garde la conviction que l'influence de l'école reste prépondérante sur le chemin que chaque enfant parcourt vers la vie adulte.

C'est tout naturellement que Monsieur le Bourgmestre garde un œil averti sur l'éducation en général et sur l'enseignement fondamental en particulier.

Dans ce cadre, soutenu par Madame Nathalie DUBOIS, Echevine de l'Enseignement, Grégory PHILIPPIN a décidé de **subventionner** l'organisation d'un **Encadrement Pédagogique Spécifique**, après les cours, dans les écoles primaires du territoire de la commune qui le souhaitent.

Le but de cet encadrement est de soutenir les élèves dans leur apprentissage du français, langue dont les spécificités sont parfois insuffisamment maîtrisées par les enfants, par un des parents. Ces situations peuvent freiner le développement scolaire de l'enfant.

Concrètement, dans les deux réseaux d'enseignement, les enseignants et Directions repèrent ci ou là un éventuel manquement

ou pensent qu'un approfondissement est nécessaire pour tel enfant. Un dossier pédagogique vient justifier le soutien donné aux enfants désignés. Il s'agit d'un vrai « Plus » pédagogique qui est proposé aux enfants qui en ont le plus besoin. Dans chaque école concernée, la Direction désigne la personne qui assure cet encadrement spécifique. Celle-ci est porteuse d'un titre pédagogique.

Les séances d'**Encadrement Pédagogique Spécifique** occupent un nombre limité d'élèves afin de privilégier la qualité de l'encadrement. Les séances sont gratuites et ont lieu jusqu'à trois fois par semaine ; elles sont subventionnées par la Commune d'Ans au travers du budget alloué au Cabinet du Bourgmestre.

Un Conseiller Enseignement auprès du Bourgmestre a en outre été désigné. Il assure l'organisation pratique et le suivi de cette initiative. Il est le lien entre les enseignants engagés, les différents établissements scolaires et le Cabinet du Bourgmestre. Il fait rapport au Bourgmestre du développement du projet et de son évaluation de fonctionnement sur le terrain.

Pour tout renseignement : B. SÛLE - Conseiller Enseignement auprès du Bourgmestre - benoit.sule@ans-commune.be

Nathalie DUBOIS, Échevine en charge de l'Enseignement, de la Crèche, de l'Enfance et de la Jeunesse, des Centres communaux de Jeux de Vacances.
Contact : 04 247 72 32 (Jérôme Renette)
Courriel : nathalie.dubois@ans-commune.be



*Robert Grosch,
Échevin du Budget et des Finances :*

Compte 2017 ... de bon augure pour la suite !



Rappelons tout d'abord la distinction qu'il y a lieu de faire entre compte et budget.

Le budget est une **prévision** des recettes et des dépenses d'une année ; c'est par ailleurs la mise en œuvre de la déclaration de politique générale votée en début de législature. Le compte, quant à lui, est le résultat d'un exercice ; il s'agit donc d'une sorte de **photographie des finances communales** à un moment précis, en l'occurrence au 31 décembre.

Le Conseil communal vient d'approuver, lors de sa séance du 28 mai, le compte 2017, dernier compte de la législature. L'occasion de faire le point avec l'échevin des finances, Robert Grosch.

AI : Le compte 2017 que vous avez présenté au Conseil communal est en déficit. Cela ne vous inquiète pas en cette fin de législature ?

RG : Le compte 2017 présente en effet une mali de 805.057€ mais je peux rassurer nos citoyens : ce chiffre est largement trompeur.

AI : Expliquez-nous !

RG : Ce mali ne reflète pas la situation réelle des finances communales. Pourquoi ? Tout simplement parce que le Gouvernement Fédéral a toujours une large dette envers nous. Rappelez-vous :

en 2015, le Ministère des Finances avait accumulé un retard très important dans l'enrôlement des impôts des personnes physiques qui, à l'époque, nous avait occasionné un préjudice de 2 millions d'euros et fin 2017, il nous reste toujours redevable d'un million. Vous l'aurez compris, la seule liquidation de ce montant nous aurait permis de présenter un compte en boni de 200.000 euros.

AI : Le budget 2017 prévoyait également des ventes d'immeubles et de terrains à bâtir.

RG : Oui, pour 1.150.000€. Nous avons là des offres fermes, mais les actes ne sont pas encore passés. Mais je tiens à préciser que ces ventes ne serviront dès lors pas à combler un déficit budgétaire, mais à soulager le poids de la dette ou à procéder à d'autres investissements. L'on y verra, je l'espère, la confirmation d'une politique rigoureuse menée au niveau budgétaire depuis 2013, ce qui a permis de maintenir l'ensemble des services aux citoyens et de réaliser des investissements, sans la moindre augmentation des taxes.

AI : Et ces ventes qui déboucheront sur des projets immobiliers, auront un impact supplémentaire.

RG : Tout à fait, car cela va engendrer des ressources nouvelles pour la commune, tant à travers l'impôt sur les personnes physiques



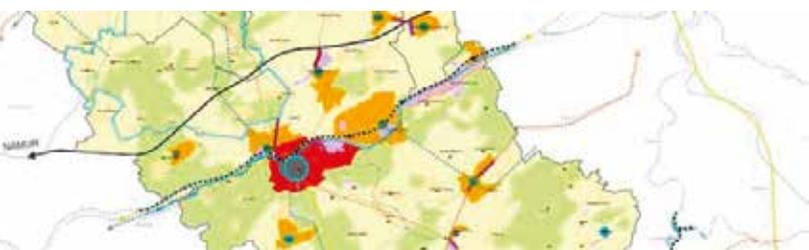
grâce à l'arrivée de nouveaux habitants que par le précompte immobilier. À ce sujet, je rappelle que le « Schéma de développement de l'arrondissement de Liège », réalisé à l'initiative de la Conférence des bourgmestres, prévoit d'importants besoins en termes de logements à l'horizon 2035, en ce compris pour notre commune.

AI : Vous faites allusion à de nouvelles perspectives de concertation au niveau de l'arrondissement.

RG : Oui, et c'est une très bonne chose. Pour la première fois, l'aménagement du territoire, non seulement les logements, mais aussi les implantations commerciales et industrielles, les plans de mobilité et les grands projets, sera concerté au niveau des 24 communes de l'arrondissement de Liège, à travers la Conférence des bourgmestres.

On devrait ainsi éviter des implantations chaotiques qui ont parfois des répercussions négatives sur la commune voisine. On ne peut pas nier, par exemple, que la création du complexe commercial du Roua à Awans a eu des effets négatifs sur le commerce ansois, notamment dans le quartier de la gare.

Incontestablement, cette concertation est une très bonne chose.



AI : Pour en revenir aux finances communales d'Ans, le Collège prévoit la centralisation des dépôts communaux en un seul endroit.

RG : Il y a actuellement quatre dépôts pour les services des travaux et de l'environnement : rue de Jemeppe, rue Charlet, rue de

l'Égalité et celui à côté de la nouvelle piscine, mais qui appartient au CPAS. Ce n'est pas rationnel et, qui plus est, l'état de vétusté de ces dépôts pose problème. Le collège communal s'est donc mis à la recherche d'un lieu unique. Deux solutions sont apparues : la location d'une partie des anciens dépôts de l'armée dans le zoning d'Alleur dont le loyer annuel s'élèverait à 300.000€ ou l'acquisition de l'ancienne imprimerie Massoz située dans le même zoning.

C'est la seconde option qui a été retenue par le collège. Le prix d'achat s'élève à 3.300.000€, ce qui, avec un emprunt sur vingt ans, représente des annuités nettement inférieures au montant de la location. En outre, le site comprend un terrain industriel de 8.000 m² que nous pourrions valoriser. Enfin, il faut aussi prendre en compte la revente des dépôts actuels, évaluée à 700.000€.

AI : Tout va donc pour le mieux au niveau financier ?

RG : Je n'oserais pas l'affirmer de manière aussi absolue. Le retour à l'équilibre budgétaire qui se profile à l'horizon et la diminution de la dette sont certes des signaux rassurants et encourageants. Mais ne devenons pas présomptueux pour autant ! L'avenir incertain de Nethys, gros pourvoyeur de dividendes, la charge des pensions ou encore une éventuelle majoration des taux d'intérêt sont autant de facteurs qui doivent nous inciter à rester rigoureux, prudent et vigilant, bref à continuer à gérer notre commune en bon père de famille et à ne pas compromettre l'avenir des générations futures !

Les choix et les décisions politiques relèvent bien sûr de la compétence et de la responsabilité du Collège et du Conseil communal. Pour mener à bien cette mission, nous devons cependant pouvoir nous appuyer sur la collaboration et l'efficacité de nos **Services** respectifs.

En cette fin de législature, je tiens donc à remercier tout particulièrement l'ensemble des membres du « Service Finances » pour la qualité du travail accompli et pour leur franche collaboration, le tout conjugué à un remarquable esprit d'équipe !



Henri Huygen, Echevin des Affaires sociales et du 3^e Age :

Des actions sociales et environnementales qui se multiplient au bénéfice de la population

Une nouvelle action pratiquement tous les deux mois depuis 2011

Depuis 2011, de très nombreux projets ont vu le jour en mes départements et je tenais à remercier publiquement toutes les personnes qui ont collaboré avec moi pendant ces années. Merci donc à vous quelle que soit votre fonction ; et ce, sans oublier, bien entendu, « ma » secrétaire, Nadine VANDEVENNE. En effet, je pense sincèrement que nos équipes ont contribué au bien-être des Citoyennes et Citoyens d'Ans ; et ce dans des conditions parfois difficiles (exemple : le non pesticide depuis 3 années). **Voici donc nos travaux ; mais, bien évidemment, je ne sais les citer tous :**

Et demain >

RÉGIE DE QUARTIER ET/OU RESTAURANT SOCIAL : En ce mois de mai 2018, nous consultons une société spécialisée et agréée par la Wallonie, en vue d'affiner l'analyse de la faisabilité sur Ans de ces types de projets relatifs au développement social. En fait, en premier, des personnes seront formées pour appréhender ce type de projet. Un but principal serait de remettre au travail des articles 60 (venant du CPAS), voire des personnes au chômage. Mais aussi, l'on pourrait envisager la création d'un restaurant social, fédérateur aussi d'emplois. Celui-ci serait un plus notamment pour le « senior » ansois. Il pourrait aussi servir pour diverses personnes ayant des difficultés. Tout est analysable, par exemple, des repas sous vide, pour aider des PMR et le maintien des seniors à domicile. Et pourquoi pas... du bio et/ou des circuits dits courts.

RIEN N'EST IMPOSSIBLE...

Henri Huygen, Echevin de l'Emploi, des Affaires sociales, du 3^e Age, de l'Environnement, de la Santé, de la Prévention et de l'Égalité des Chances.

Secrétariat général : Bureau des Affaires sociales,
M^{me} Nadine Vandevenne : 04 247 72 94
Mail : nadine.vandevenne@ans-commune.be

Avec vous, je m'y engage



En cours >

- Mise en place prochaine de caméras dans des zones régulièrement visitées par des pollueurs.
- Création de l'espace « jardin de la Côte d'Ans » à l'endroit de l'ancienne piscine soit 1400 m² sur lequel sera planté un verger. Cet espace, avec accès PMR, sera orné d'une vigne sur l'ancien mur d'enceinte. Il y aura aussi 20 bacs potagers, du mobilier urbain dont une table de pic-nic, un cabanon, un bac à compost ; le tout sera entouré de petits fruitiers (2018).
- Mise en place d'actions dans le cadre de la maladie d'Alzheimer (convention Ville Amie Démence).
- Création d'une commission d'avis composée de personnes handicapées (PMR, ...).
- Création d'une plaine de jeux dans le parc de la Résistance à Alleur (2018).

Créés (depuis 2011) >

outre le travail habituel notamment des agents constatateurs, des agents ALE (Gardiens de la Paix et Agents de citoyenneté), du service social, des cellules « environnement », de nos ouvriers...

Affaires sociales – 3^e âge - Santé

- Excursions mensuelles pour seniors ;
- un déplacement annuel vers un cabaret liégeois ;
- séjour annuel à l'étranger pour seniors ;
- cours d'informatique pour seniors ;
- animations dans les maisons de repos ;

- augmentation de 50 % de l'assistance à la fête annuelle pour pensionnés d'octobre (1100 seniors) ;
- remplissage des déclarations fiscales ;
- création du prix citoyen Hubert Goffin ;
- conception d'une charte communale sur l'égalité des chances.

Plan de cohésion sociale – Emploi

- grosses manifestations annuelles soit le concert annuel de Noël, République libre du Brouck, Pâques à l'École Meukens ;
- création d'une commission pour l'emploi, avec comme but de permettre à de nombreuses personnes (jeunes et moins jeunes) d'obtenir EN PERMANENCE un soutien important ;
- écoles de devoirs, alphabétisation, cours de français - langue étrangère ;
- mise en place d'écrivains publics notamment pour établir des curriculum ;
- permanences avec Open Ado (Province) et avec UNIA (Égalité des chances) ;
- création de sections cuisine, bricolage, Taïchi et Tango thérapie ;
- création d'une plaine de jeux et de modules d'entretien pour seniors au parc Herman ;
- hiver solidaire (pour aider au déneigement → personnes seules PMR 80 %)

Environnement - propreté

- divers travaux pour le plan « Maya » ;
- création de ruchers communaux ;
- le Zéro pesticide depuis 3 ans
- séances d'information sur le compostage et le désherbage avec primes ;
- diverses bulles à verre enterrées et création de dalles d'entretien ;
- mise en place du fauchage tardif et des tontes différenciées des grands espaces ;
- distribution d'arbres ;
- action anti gaspi dans les écoles ;
- gestion des plantes invasives ;
- projet « prime vert » à la crèche (Une passerelle vers un espace vert) ;

**MERCI DE NETTOYER
VOS TROTTOIRS et RIGOLES**



Philippe SAIVE, Echevin en charge du Patrimoine :

Gérer le patrimoine d'une Commune, c'est accepter que les besoins évoluent et qu'il est parfois nécessaire d'acquérir de **nouveaux immeubles** et d'en **vendre d'autres!**

Une Commune, comme la plupart des services publics, a besoin d'immeubles (bâtiments et terrains) pour pouvoir rendre à la population les services dont elle est chargée.

Le premier bâtiment qui vient à l'esprit est évidemment l'administration communale. Mais de nombreux autres bâtiments sont nécessaires pour que la Commune puisse remplir ses missions : pour les équipes techniques, leur matériel et leurs véhicules, pour le CPAS, pour les écoles, pour la crèche, ...

Les bâtiments actuels pour les équipes techniques

La Commune d'Ans a hérité de différents dépôts, de tailles très différentes, disséminés sur le territoire de la Commune.

La gestion des équipes, des véhicules, du matériel, du garage communal, ... s'en retrouve compliqué. Il est en effet plus facile de gérer tous ces éléments quand ceux-ci sont centralisés et évite des pertes de temps en trajets entre les dépôts.

Un simple exemple permet de prendre la mesure de la difficulté : un véhicule affecté à une équipe dépendant du dépôt de Loncin nécessite une réparation. Le garage est situé au dépôt d'Ans. Cela nécessite donc d'affecter un homme au déplacement du véhicule jusqu'au garage. Mais une fois au garage, cet homme doit pouvoir être reconduit, par un deuxième homme, sur un site où un travail doit être effectué. On l'aura compris, une heure est vite perdue par homme.

Toutes ces heures « perdues » sont du temps de travail perdu pour l'entretien et l'amélioration du patrimoine communal.

Le projet

Fort de ce constat, le Collège communal a souhaité regrouper toutes les équipes techniques en un seul endroit. Il a dès lors examiné les bâtiments de type « industriel » disponibles à la location ou à la vente sur le territoire communal et un bâtiment en parfait état a plus retenu l'attention que les autres.

Ce bâtiment est situé dans le zoning d'Alleur et présente les caractéristiques suivantes : une superficie de dépôts de 6.110 m², des bureaux pour 1.190 m², le tout implanté sur un terrain d'une superficie totale de 23.000 m². La réserve de terrain autour laisse évidemment de multiples possibilités.

Soit de quoi accueillir toutes les équipes techniques et même plus.



Ce bâtiment, la Commune souhaite l'acquérir et a accompli un certain nombre de démarches en ce sens. Il ne reste plus qu'à obtenir l'accord de la SPI+ et à passer les actes.

Les anciens dépôts

Bien entendu, la Commune n'aura plus besoin de tous ses anciens dépôts. Un premier dépôt qui n'était plus guère utilisé a déjà été vendu et le principe d'en vendre deux autres a été approuvé fin mai par le Conseil communal : l'actuel dépôt situé rue de Jemeppe et l'actuel dépôt situé rue Charlet.



Ces ventes diminueront d'autant le coût d'acquisition du nouveau dépôt.

Philippe Saive, Echevin en charge des Travaux, du Patrimoine et des Infrastructures sportives.

Contact : Echevinat 04 247 72 70.



Jean-François Bourlet, Président du CPAS, en charge des Affaires économiques :

BNI Ans Excellence, c'est parti !



Ce mercredi 23 mai a eu lieu le lancement du BNI Ans Excellence, au Bois d'Avroy à Sclessin.

Ce n'est pas moins de 80 personnes qui étaient présentes afin d'inaugurer ce groupe BNI (Business Network International). Le président de l'ADL, Jean-François Bourlet ainsi que les membres du Collège communal étaient présents.

BNI est un réseau d'affaires rassemblant des dirigeants d'entreprises, des professions libérales, des TPE et PME qui souhaitent développer leurs business et dont l'objectif principal est l'échange de Recommandations d'Affaires entre professionnels de tous secteurs d'activité.

Les Membres des Groupes BNI ont en commun un esprit positif et actif, une volonté de développer leurs ventes et d'aider les autres à faire de même ainsi qu'une ouverture d'esprit.

L'objectif est de faire de chacun un relais de développement pour les autres Membres de son Groupe. C'est un fonctionnement basé sur la solidarité, l'engagement et le professionnalisme.

Le groupe ansois se réunit tous les mardis matin de 7h à 9h dans les locaux de Quality Med Chaussée du roi Albert à côté



du Carrefour Mestdagh. Actuellement, il est composé d'environ 1/3 d'entreprises et de professions libérales situées sur notre territoire. Les autres provenant des communes voisines voire même de plus loin.

Ce groupe est encore à la recherche de professionnels de certains secteurs d'activité. Participer à une réunion (2 invitations gratuites) vous permettra d'en apprendre plus sur l'organisation et sur le Marketing du « Bouche à Oreille ». Cela sera pour vous l'occasion de rencontrer des entrepreneurs dynamiques de votre région auxquels vous pourrez présenter votre entreprise, la faire connaître à d'autres clients potentiels et vous-même être le porte-parole des autres membres du BNI.

Pour toute information :

BNI Ans : Contact Eric Herben :

eric.herben@alliance-bokiau.com - <http://www.bnibelgique.info>

Jean-François Bourlet, Président du CPAS, en charge des Affaires économiques, de l'Agence de Développement Local et de l'Urbanisme.

Contact : 04 247 74 21

Courriel : jean-francois.bourlet@ans-cpas.be

Permanences : sur rendez-vous



Petites nouvelles des jardins communautaires ansois

En 2013, deux associations ont vu le jour pour créer des jardins communautaires à Ansois.

Différentes motivations étaient à l'origine de ces projets :

- Ne plus se contenter de consommer ce que la grande distribution nous propose.
- Favoriser le circuit court (produits locaux) et réduire l'impact environnemental
- Rencontrer et échanger entre personnes de tous âges, conditions, classes sociales et origines.
- Respecter l'environnement qui est une valeur forte des jardins partagés (utilisation uniquement d'engrais et pesticides naturels)
- Organiser des activités ludiques et pédagogiques

Cinq ans plus tard, ces deux associations font toujours le plein et ont toujours de nouveaux membres et de nouveaux projets

Le **JARDIN EN COMMUN DES TROIS LIMITES**, rue de la Légia à Ansois (Contact : info@jardincommun.be, Site internet : www.jardincommun.be) a récupéré un espace horticole professionnel familial avec une immense serre et des terrains extérieurs.

Il n'y a pas de parcelles individuelles : En début de saison, chacun déclare les quantités et les légumes souhaités puis tout le monde cultive pour tout le monde. Et au moment de la récolte, chacun prend ce dont il a besoin. Ce qui est en trop est donné à des associations.

Mais ces bénévoles ne se contentent pas de jardiner. Ils organisent des vide-greniers pour des brocantes, un atelier de couture, de tricot, des soirées jeux, un marché de Noël, des apéritifs...

Et ils ont encore plein de projets, comme un atelier cuisine.

L'association **A L'HEURE DES JARDINS VERTS** (Contact : jacquelineskivee@gmail.com Tel : 04 263 20 31) gère deux jardins communautaires à Alleur, rue F. Ennot et rue du Parc, divisés en parcelles individuelles.

Cette association participe aussi à d'autres activités comme des après-midis « Auberge espagnole », Mai en Couleurs, occupe un chalet à chaque journée sans voitures...

Si le terrain de la rue du Parc est complet, il reste actuellement l'une ou l'autre parcelle à aménager rue F. Hennot.

C'est d'ailleurs à leur demande qu'une intervention a été faite au Conseil communal pour obtenir un cadastre des terrains publics, sans projets immobiliers immédiats, pour pouvoir répondre aux demandes des nouveaux candidats au jardinage. L'association se chargerait de l'encadrement des nouveaux jardiniers sur les nouveaux terrains.

Donc, si la démarche vous intéresse...

Thierry Coenen,
Conseiller communal



Echos du Conseil communal :

Information et trésor à l'ordre du jour

Les 30 avril et 28 mai dernier, le conseil communal a vécu un nouvel exercice sain de démocratie participative.

Ne nous trompons pas, la gestion de la commune est sans cesse à son ordre du jour. Marquage au sol, bien-être animal, primes à l'isolation, propreté des voiries et achat de matériel d'entretien, lutte contre le gel ont notamment fait l'objet de l'attention du Conseil et du public présent.

Mais outre ces préoccupations de première importance, le Conseil a particulièrement prêté attention aux activités de deux intercommunales. Tour à tour, Neomansio, intercommunale en charge de la gestion des crématoriums de la Province de Liège, et la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) nous ont présenté leur activité.

« Permettre à chaque être humain d'avoir le droit de décider librement et en toute conscience du choix de ses funérailles et de la destination finale de dépouille mortelle » est une des missions que Neomansio assure au nom de ses associés dont votre Commune. L'exposé de M. Dussart sur ce point était riche de sens. Pour ce qui concerne la CILE, le Conseil a suivi attentivement l'exposé de M. Alain Palmans, son

Directeur général, qui nous a détaillé la nature du Trésor caché en nos terres. L'Or Bleu est

omniprésent. L'aquifère principal de la région liégeoise est la nappe de Hesbaye. 45.000 m³/jour ou 45 millions de litres d'eau y sont prélevés journalièrement. C'est notamment à Ans que cela se passe. Sous terre 47 km de souterrains entre 30 et 60 m de profondeur, hauts de 1,8 m et larges d'1,2m drainent cette richesse bleue qui alimente 244.000 ménages et entreprises. Il ne faut dès lors pas s'étonner des +/- 30 millions d'euros investis par la CILE à Ans (à Waroux et rue de la Légia) pour protéger ce trésor.

Cela étant la démocratie participative c'est aussi l'interpellation citoyenne. Le Collège a ainsi invité un citoyen ansois, qui en avait fait la demande, à faire part en séance du conseil de ses préoccupations sur le risque nucléaire. L'exposé, posé, de M. Looze était riche d'enseignement et a permis à tout un chacun d'approfondir sa réflexion en la matière.

Merci aux orateurs de ces soirées pour la richesse de leurs exposés.



Chiens en laisse : plus qu'une **nécessité**, une **obligation** sur notre commune

Avec le retour des beaux jours, adultes, enfants et animaux de compagnie se côtoient nombreux dans les parcs communaux. Pour que la convivialité reste de mise, il convient de veiller à respecter les consignes notifiées par les pictogrammes présents à l'entrée des différents sites. Arrêtons-nous plus précisément sur celui qui rappelle la nécessité de tenir son chien en laisse. Si les chiens potentiellement dangereux sont soumis sur notre commune à une réglementation particulière qui impose notamment le port de la muselière, cela ne doit pas faire perdre de vue que tous les chiens sans exception, peu importe leur taille et leur race, doivent être tenus en laisse lorsqu'ils fréquentent les espaces publics. Souvent pressentie comme une contrainte inutile voire absurde par le propriétaire qui argue de la gentillesse et de l'obéissance de son chien en toute circonstance, cette mesure vise pourtant avant tout à renforcer la sécurité de chacun. Car on a beau « bien connaître » son chien, on ne peut cependant présager à coup sûr du comportement qu'il est susceptible d'adopter, face à des situations imprévues que l'animal pourrait interpréter comme autant d'agressions à son encontre (gestes maladroits d'enfants, bruit strident, bagarre entre autres chiens, ...). Dans tous ces cas, si le maître parvient à maintenir le contact et le contrôle de son animal tenu en laisse, les choses se compliquent dans le cas contraire. Or, le maître devra assumer la responsabilité des dégâts matériels et/ou des dommages corporels causés par son animal. D'autre part, l'animal peut aussi être la victime des agissements d'autrui et être accidenté, malmené, attaqué par d'autres chiens : son maître demeure son meilleur protecteur et pourra réagir plus rapidement s'il est proche de lui.

Pour toutes ces raisons, tenir son chien en laisse est donc une nécessité et plus, une obligation codifiée par l'Ordonnance Générale de Police du 30 juin 2005 coordonnée à ce jour dans l'article 143 qui stipule qu'« il est interdit à tout détenteur d'un animal de laisser celui-ci à l'abandon ou de le laisser circuler sur la voie publique ou dans les lieux accessibles au public sans prendre les précautions pour l'empêcher de porter atteinte à la sûreté ou à la commodité de passage » - comprenez qu'il convient de le tenir en laisse. Les agents constatateurs veillent à ce que cela soit respecté et une sanction de 25 à 250€ peut être infligée à tout contrevenant à de telles dispositions et ce, avec pour principal objectif de permettre à tous de profiter pleinement et en toute sérénité des espaces publics.

Les races de chiens dits dangereux ont été reprises dans une liste détaillée. L'article 147 (147 bis et 147 ter) de l'Ordonnance générale de police impose une identification des chiens potentiellement dangereux. A cela s'ajoute l'obligation de respecter des règles strictes en matière de clôture et de dressage notamment. La détention et l'acquisition de nouveaux chiens potentiellement dangereux sont en outre interdites depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement daté de janvier 2013



Agence de Développement Local (ADL)

Ils se sont installés à Ans :

• **Faim Gourmet : sandwicherie**
Rue de la Station, 29 - 4430 Ans
0496 20 73 20

• **La Ligue Alzheimer**
Rue de l'Yser 231/1 - 4430 Ans
ligue.alzheimer@alzheimer.be
<https://alzheimer.be> - 04 229 58 10

• **GoFloor : Revêtement de sol souple, aspect béton, aménagement extérieur, parachèvement**
Rue de l'Yser, 117 - 4430 Ans
04 233 31 80
info@gofloor.be - www.gofloor.be

• **Snack to Go : snack togolais**
Rue du Ruisseau, 2 - 4430 Ans

• **Dieni Cyril : kinésithérapie générale et sportive**
Rue Walthère Jamar, 277 -4430 Ans
0477 74 04 64

Ils ont déménagé :

• **Vivacook : cours de cuisine, team cooking, stages culinaires, épicerie fine**
Rue de l'Yser 280 - 4430 Ans
0489 56 57 67
info@vivacook.be - www.vivacook.be

• **Centre de sénologie des côteaux : cabinet médical**

Rue de l'Yser 181 - 4430 Ans
04 234 43 04
<http://centre-des-coteaux.be/>

Réouverture et nouveaux exploitants :

• **Le Sequin**
Rue de la Station, 1 - 4430 Ans

L'ADL (Agence de Développement Local) est présidée par Jean-François Bourlet, Président du CPAS en charge des Affaires économiques.
Adresse : Administration communale d'Ans, 1^{er} étage.
Contact : 04 247 72 95 – Courriel : anne.moreau@ans-commune.be



Constitution d'une réserve de **recrutement** de surveillant(e)s de garderies scolaires

Dans le cadre de la préparation de la future rentrée scolaire 2018-2019, l'Administration communale d'Ans constitue une nouvelle réserve de recrutement pour le poste de surveillant(e) de garderies scolaires.

Description de fonction : Tâches principales.

Les tâches à effectuer sont liées à la surveillance des garderies scolaires et repas de midi.

Profil de la fonction.

- Être capable de travailler en horaire coupé (matin-midi-soir).
- Avoir les aptitudes physiques nécessaires pour travailler avec des enfants.
- Savoir gérer des groupes d'enfants de 2,5 à 12 ans.
- Avoir la capacité de collaborer avec ses collègues et de maintenir un environnement de travail agréable.
- Respecter les horaires convenus et les consignes données.
- Détenir les compétences pratiques pour l'exercice de cette fonction.
- Avoir la capacité de communiquer les problèmes rencontrés avec l'équipe pédagogique.
- Accepter de suivre des formations.
- Conditions d'accès à la fonction.
- Diplôme exigé : aucun.
- Avoir une très bonne connaissance de la langue française.
- Avoir une expérience dans l'accueil de la petite enfance, avoir déjà travaillé en collectivité ou avoir un attrait pour l'enfance et l'animation constituent des atouts.
- Produire un extrait de casier judiciaire modèle II et un certificat médical relatif à l'aptitude au travail et à la manipulation de denrées alimentaires à l'engagement.

Contrat proposé :

Contrat de remplacement ou à durée déterminée.

Démarches à accomplir :

Lettre de motivation, CV et attestations établissant l'expérience devront parvenir à l'attention de Monsieur Jérôme RENETTE, Esplanade de l'Hôtel communal, 1 à 4430 Ans ou via l'adresse mail suivante : jerome.renette@ans-commune.be pour le 31 juillet au plus tard.

Pour plus d'information :

Monsieur Jérôme RENETTE au 04 247 72 32 ou par email : jerome.renette@ans-commune.be

Commémorations annuelles à la Nécropole nationale du fort de Loncin

Le Fort de Loncin explosa le 15 août 1914, écrasant sous ses décombres une majorité de ses défenseurs, qui y reposent encore aujourd'hui.

Comme chaque année d'importantes commémorations se dérouleront dans le cadre du fort le 15 août prochain, afin de rappeler ce drame en soulignant la fragilité de nos valeurs démocratiques, ainsi que les souffrances engendrées par les guerres.

Le programme de ces manifestations sera le suivant :

Vendredi 10 août à 21 h

Projection dans les fossés du fort du film « au revoir là-haut », tiré du roman de Pierre Lemaitre qui remporta le prix Goncourt 2013. En novembre 1919, à l'issue de la Première Guerre mondiale, deux rescapés des tranchées, l'un dessinateur de génie, l'autre modeste comptable, décident de monter une arnaque aux monuments aux morts. Dans la France des années folles, l'entreprise va se révéler aussi dangereuse que spectaculaire.

Samedi 11 et dimanche 12 août, de 14 h à 18 h

Présentation dans le fort d'une exposition consacrée à l'art des tranchées. Pendant plus de 4 années, entre les combats, les poilus eurent l'occasion de réaliser de nombreux objets, communément désignés

par le terme « Art des tranchées ». De très nombreuses de ces pièces seront présentées à cette occasion.

Dimanche 12 août à 15 h

Inauguration des deux nouveaux monuments installés dans le fort. L'un rendant hommage au sacrifice de la garnison du fort et l'autre traduisant le rejet des guerres exprimé par les soldats qui reposent dans la crypte.

Mardi 14 août à 18 h

Souper barbecue sous le chapiteau dressé à proximité du fort. Prix hors boissons 20 EUR. Renseignements 0498 38 7693 - Compte BE67 0688 9062 1287

Mercredi 15 août

15 h 00 : Sortie de la coupole de 5c7.

15 h 45 : Mise en place des participants sur l'esplanade du grand monument.

16 h 00 : Cérémonie d'hommage.

Allocutions, dépôts de fleurs, sonneries et hymnes.

17 h 00 : Cortège vers le fort et allumage de la flamme du souvenir.

17 h 20 : Tir du canon de 5c7.

17 h 30 : Messe dans les fossés du fort, chantée par l'ensemble vocal « Les valeureux liégeois ».

Réception des participants.



JUMELAGE AVEC LE PAYS D'ANS :

APPEL A LA POPULATION POUR HEBERGER NOS AMIS PERIGOURDINS

A l'occasion du 19^e anniversaire du jumelage entre la commune d'ANS et le PAYS D'ANS dans le PÉRIGORD, le Collège communal ansois envisage une nouvelle rencontre entre les deux populations. Cette dernière se déroulerait du 31 août au 3 septembre 2018. Afin de favoriser les échanges, le souhait commun de nos deux entités est de pouvoir héberger nos amis français chez l'habitant. Cet accueil impliquera une certaine disponibilité durant ce week-end puisqu'il faudra amener ses invités le matin au lieu de rendez-vous de l'autocar et les reprendre après le souper. En journée, ils seront pris en charge par la commune. Accueillir la population périgourdine, tellement chaleureuse et sympathique, sera certainement une belle expérience, riche en amitié. Si vous êtes intéressé par cette démarche, n'hésitez pas à contacter la commune pour obtenir tout renseignement complémentaire.

Contact : Commune d'ANS - Service des Affaires économiques et du Commerce : M^{me} LUGOWSKI Sandra,
☎ 04 247 72 23 – 📠 04 247 72 09 – ✉ sandra.lugowski@ans-commune.be

Grégory Philippin, Bourgmestre, Raphaël Quaranta, Président de la Régie Ans Sports et Philippe Saive, Echevin des infrastructures sportives, ont le plaisir de vous proposer

BROC'Ans sports

La Première Brocante dédiée exclusivement à la vente de matériel sportif de secondes mains

**Dimanche 17 juin 2018
de 9h00 à 18h00**

**Hall des Sports « H. Germis »
Rue des Charrons - Loncin**

**Sur place :
Boissons
Petite restauration**

**10 € / table
5 € pour les affiliés
à un club sportif ansois**



**Infos & réservations : Philippe REMMO - 04 247 74 91 - 04 247 72 75
Courriel : ansports@ans-commune.be**